

Séance publique du 23 juillet 2001

Délibération n° 2001-0194

commission principale :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Déclassement d'une partie de domaine public de voirie communautaire montée Castellane, immeuble Le Panorama**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 juillet 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'OPAC de l'Ain est propriétaire d'un tènement immobilier situé montée Castellane à Rillieux la Pape, sur lequel il a réalisé un groupe de 50 logements locatifs occupant les parcelles AE481, AE482 et AE483.

Cet organisme a sollicité la Communauté urbaine, pour construire sur le domaine public des locaux destinés à la récupération des ordures ménagères, dans le cadre de la mise en place du tri sélectif.

Préalablement à la cession des terrains au profit de l'OPAC de l'Ain, la Communauté urbaine a engagé une procédure de déclassement, représentant une superficie totale d'environ 23 mètres carrés. Cette cession s'effectue à titre onéreux.

La commission déplacements et voirie ayant émis un avis favorable le 13 décembre 2000, monsieur le président a prescrit, par un arrêté en date du 12 mars 2001, l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 9 au 24 avril 2001 inclus.

Aucune opposition n'ayant été formulée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis favorable de la commission déplacements et voirie en date du 13 décembre 2000 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 12 mars 2001 ;

Vu les résultats de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 9 au 24 avril 2001 inclus ;

Vu l'avis favorable du commissaire-enquêteur ;

DELIBERE

1° - Sanctionne les résultats de l'enquête publique réglementaire.

2° - Prononce le déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire montée Castellane, immeuble Le Panorama situé à Rillieux la Pape.

3° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété au profit de l'OPAC de l'Ain d'une partie de la montée Castellane - immeuble Le Panorama à Rillieux la Pape.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,